

Veillez à la météo

Restez à distance des lignes électriques

Adaptez votre matériel

Récupérez vos déchets

Vérifiez la réglementation

Respectez les autres usagers

Préservez les espaces naturels

Respectez les captures

Respectez la faune et la flore

Prenez votre carte de pêche et facilitez le contrôle

GÉNÉRATION
PÊCHE



La pêche est une des activités les plus populaires et traditionnelles car elle répond à de nombreuses aspirations individuelles, collectives et écologiques. Sa réglementation minutieuse contribue à préserver un milieu naturel français diversifié, riche et propice à une biodiversité aquatique irremplaçable.

Pour pouvoir pêcher, vous devez disposer d'une carte de pêche. Cette carte matérialise votre appartenance à une association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) et plus globalement votre intégration au réseau associatif de la pêche de loisir. Par cette adhésion, vous contribuez également au financement de plusieurs actions en faveur de la protection et la préservation de notre milieu naturel et de sa faune piscicole. Vous pouvez vous investir dans les activités des associations de pêche pour la transmission du loisir, l'entretien et la surveillance des milieux aquatiques.

La pratique de la pêche implique, sous la responsabilité de chacun, l'adhésion aux valeurs véhiculées par les structures associatives de la pêche de loisir dont le respect de la sécurité et de la réglementation, du milieu naturel, des espèces pêchées, des lieux de pêche et des autres usagers (pêcheurs et autres).

www.federationpeche.fr
www.generationpeche.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • e-mail : contact@federationpeche.fr



www.facebook.com/federationnationalepeche
<https://twitter.com/LaFNPF>

Charte du pêcheur associatif de loisir



Ensemble respectons...



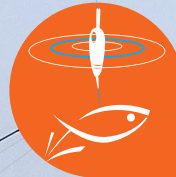
La sécurité

- **Soyez prudent :** vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.



La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents compétents. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.



Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux...). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.



Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage...). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales :** mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues...
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bourriches, bateau...). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons...



Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme :** emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements...). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs...). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.